

## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2022**

### **Présents :**

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;  
Monsieur Philippe Leerschool, Madame Angélique Vangossum, Monsieur Christian Moray,  
Madame Pascale Ummels, Monsieur Pierre Frankinet, Échevins;  
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Madame Laure Malherbe, Madame Noëlle Wildériane, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Philippe Defays, Monsieur Sébastien Doutreloup,  
Monsieur Michel Beaufays, Monsieur Amaury Masson, Monsieur Emmanuel Radoux, Madame Isabelle Moreau, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Monsieur Patrick Heyen, Madame Sylvie Garray, Conseillers;  
Madame Anne Defgnée-Dubois, Présidente du CPAS;  
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

### **Excusés :**

Madame Pauline Etienne, Monsieur Damien Fontaine, Conseillers;

---

### **En vert, les votes.**

### **En mauve, nos remarques.**

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

#### **1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **2. Modification budgétaire n°2 du CPAS - Exercice 2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **3. Dotations 2022 à la Zone de Police SECOVA - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **4. Rapport de rémunération 2022 - Exercice 2021 - Adoption**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **5. RCA - Rapport d'activités 2021- Information**

Pas de vote pour ce point

#### **6. Contrat de rivière Ourthe - Programme d'actions 2023-2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **7. Contrat de rivière Amblève/Rour - Programme d'actions 2023-2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **8. Contrat de rivière Vesdre - Programme d'actions 2023-2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **9. Société coopérative intercommunale ECETIA - Prise de participation du CPAS - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS)

#### **10. Désignation de nouveaux fonctionnaires sanctionneurs provinciaux - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **11. Règlement de Police - Liste des "rues réservées au jeu" pour l'été 2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **12. Assemblée générale ordinaire de la SPI du 28.06.2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour », 1 voix « contre » (MCS) et 4 « abstentions » (MCS)

Cette intercommunale comprend 105 collaborateurs et 7 directeurs !

Certaines personnes désignées cumulent 13 mandats.

Le Mouvement Citoyen confirme qu'il défend l'intercommunalité mais qu'il ne peut être d'accord avec la manière dont sont gérées la plupart des intercommunales

#### **13. Assemblée générale ordinaire d'ENODIA scirl du 29.06.2022 - Approbation**

Ce point est approuvé avec 16 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS)

#### **14. Acquisition d'un appartement en vue de le mettre à disposition de citoyens sinistrés lors des inondations de juillet 2021 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **15. Enseignement communal - Personnel - Règlement de travail - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité avec les rectifications proposées

Nous faisons remarquer quelques erreurs dans les documents annexés (article 53, le nom des membres de la commission paritaire locale n'apparaissent pas, numéro d'annexe incorrect,

#### **16. Enseignement communal - Organisation de l'enseignement primaire au 01.09.2022 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

### **Questions orales d'actualité**

**CDH+** : comment se passe les épreuves du CEB (Certificat d'Etudes de Base) ?

**Le Collège** : Il ne peut rien être communiqué dans la mesure où des corrections avaient encore lieu le jour même. Les remises de diplômes/CEB sont prévues début de semaine prochaine dans les différentes écoles.

**MCS** : La Province doit progressivement financer les zones de secours. Les communes devraient être soulagées petit à petit de cette dépense. Le Mouvement Citoyen de Sprimont (MCS) s'inquiète de savoir si la Province prend bien les décisions nécessaires. Il semble important pour la Commune de Sprimont, et donc les citoyens de Sprimont, que la Province prévoit cette dépense supplémentaire. Le MCS souhaiterait donc savoir si le Collège s'inquiète bien des décisions qui sont prises au niveau de la Province. Même si c'est un autre niveau de pouvoir, il y a des répercussions pour notre Commune. De plus, ce sont les mêmes partis en majorité à la Province et dans notre Commune.

Le MCS souhaite donc que le Collège présente à la rentrée, un topo des décisions prises par la Province pour pouvoir financer les zones de secours.

**Le Collège** : la discussion a lieu lors de chaque conseil de zone de secours. Des montants ont été bloqués en son temps et ne tiennent pas compte de l'inflation actuelle. Le Collège tient bien cela à l'œil et est par ailleurs sur ses gardes puisque pour l'instant il n'y a eu que des promesses. Une explication pourra bien être donnée une fois que les informations complémentaires auront été reçues.

**MCS** : il est entendu que le topo ne pourra être fait que lorsque le Collège aura les éléments nécessaires. Le MCS souhaite donc que le Collège aille à la recherche de ces informations.

**MCS** explique qu'à plusieurs reprises le MCS avait souhaité qu'il y ait, dans le cadre du conseil communal, un espace de débat pour les citoyens. Le Collège n'a jamais accepté. Le MCS organise maintenant des conseils de village dans les différents villages ce qui permet de rencontrer la population qui a alors l'occasion de s'exprimer. C'est suite à cela que les représentants du MCS peuvent alors interpeller le Collège quant à certaines situations. Le MCS souhaite que l'annonce de l'organisation de ces conseils de village paraisse dans le bulletin communal (dates et lieux).

**Le Collège** : il a déjà été répondu que le politique n'a pas sa place dans le Sprimont Infos. Le MCS a déjà réalisé un toute-boîte. Les habitants sont donc déjà informés. Le MCS peut continuer via ce canal. Le Sprimont Infos est là pour transmettre des informations d'ordre général et non des informations quant à l'organisation d'événements politiques. Cela a déjà été dit plusieurs fois. Le MCS dispose d'autres canaux de communication. Le MCS est un mouvement citoyen qui se présente aux élections comme les autres, cela est donc du politique. Le Sprimont Infos est un bulletin d'informations qui doit rester neutre. Ce sont les services compétents qui rédigent les articles et qui font passer des informations d'ordre général.

**MCS** : le MCS prend bonne note que le Collège ne veut pas que les citoyens se rassemblent.

**Le Collège** : ce n'est absolument pas ce qui a été dit. Il s'agit uniquement de ne pas faire de transmission d'événement politique.

**MCS** : précise que toute la publicité que réalise le MCS est avec leurs fonds propres. Ce n'est pas le montant des jetons de présence qui suffit pour cela.

**Le Collège** : comme tous les groupements.

**MCS** : le bulletin communal est financé par tous les citoyens quel que soit leur vote. Il serait normal qu'ils aient l'info.

**Le Collège** : les informations sont transmises par les services de l'administration et non dans un cadre politique, ce qui a également déjà été confirmé par la responsable de la communication au MCS. Ce ne sont pas les politiques qui réalisent le Sprimont Infos.

**MCS** : si ce n'est que l'éditorial est au nom du Bourgmestre, que tous les articles présentés sont relatifs aux projets de la majorité.

**Le Collège** : il s'agit de projet mis en œuvre par l'Exécutif.

**MCS** : nous pouvons stopper le débat, le MCS a la réponse à sa question.

**Le Collège** : cela avait déjà été dit et expliqué.

**MCS** : c'est pourtant spécifique puisqu'il s'agit de débats citoyens.

**Le Collège** : c'est par rapport au débat de votre groupement politique.

**MCS** : cela n'est pas exacte car lors de ces conseils de village il y a des citoyens des différents partis et tout cela se passe très bien, dans la bienveillance.

**Le Collège** : tant mieux, ce type de réunion a tout à fait sa place en démocratie, mais cela ne sera quand même pas publié dans le Sprimont Infos.

**MCS** : le MCS se pose des questions quant aux éoliennes à Sprimont. M. Beaufays lit son intervention :

« La commune de Sprimont adhère depuis plusieurs années au plan POLLEC (Politique Locale énergie climat) qui prône notamment la production d'énergies locales. Dans sa

déclaration de politique générale et son plan stratégique transversal, la majorité MR-PS de Sprimont dit vouloir « promouvoir sur Sprimont le développement des énergies renouvelables » et « mettre en œuvre une sensibilisation accrue du grand public pour renforcer les efforts des citoyens en matière d'économies d'énergie ».

En mars 2019, la commune de Sprimont était informée de l'octroi du permis relatif à la construction de cinq éoliennes sur son territoire, au niveau du zoning de Damré, permis pour lequel la Commune avait rendu un avis favorable conditionnel. Ce projet était initié par la société Green Tech Wind. Ce projet semble avoir pris du plomb dans l'aile compte tenu que les riverains impactés estimant que leurs doléances n'ont pas été prises en compte, ont introduit un recours au Conseil d'État.

Pendant ce temps, et depuis ce temps, un autre citoyen sprimontois se bat depuis la même époque pour obtenir un permis d'urbanisme pour une éolienne domestique capable de produire les 2/3 de l'électricité qu'il consomme annuellement. Étonnamment, ce permis lui a été refusé par le Collège communal. Il faut savoir que ce Sprimontois, passionné d'énergies renouvelables, d'environnement et d'écologie, possède une éolienne sur sa propriété depuis 2008, sans qu'aucune réclamation de riverains n'ait jamais été déposée.

Ce citoyen a souhaité installer sur le même mât une nouvelle nacelle en maintenant la hauteur de son éolienne sous les 24 mètres comme auparavant. Soucieux de faire ces transformations dans les règles ce citoyen a donc monté un dossier complet et documenté afin de solliciter un permis d'urbanisme, que le Collège communal a donc refusé.

Notons que la législation autorise concrètement ce type d'éoliennes en Région wallonne. On peut en trouver à Mettet, à Modave, à Pepinster, à Francorchamps à Philippeville, à Spontin, à Ensival, à Comblain-au-Pont, à Hélocine...

La demande de permis de notre citoyen promoteur d'énergie douce a pourtant recueilli de la part des autorités un ensemble d'avis favorables (SKEYES (trafic aérien), SPW-DDR direction du développement rural), parfois assorti de remarques conditionnelles (Division nature et forêt) relatives à des dispositions tout à fait réalisables en pratique.

Ce qui surprend surtout dans ce dossier c'est que le Collège communal tient compte de lettres de réclamations de riverains arrivées pourtant hors délais lors de l'enquête publique, mais ne prête aucune attention aux courriers des habitants de la rue et du voisin le plus proche lesquels ne voient aucun inconvénient dans ce projet et encourage même la construction de l'éolienne en question ! Ils disent : « Pour nous c'était un but de promenade ».

L'intéressé et le Mouvement Citoyen de Sprimont restent dans l'incompréhension devant des autorités communales qui d'une part affiche une volonté de promouvoir les énergies renouvelables et qui d'autre part sabote des actions concrètes de citoyens responsables, acteurs du changement, soucieux de réduire leur empreinte écologique.

Alors que le déploiement de l'éolien on shore en Wallonie est présenté par le gouvernement wallon comme une activité d' « intérêt public » dans le cadre de la politique du climat on ne peut que s'étonner de cette décision de refus d'octroi du permis.

bien que les circonstances climatiques, géopolitiques et économiques modifient inéluctablement les scénarios traditionnels, vous restez inattentifs aux compétences des citoyens et à la pertinence des modèles qu'ils démontrent. Nous nous étonnons venant de votre part de ce refus d'entendre, d'écouter et de comprendre l'ensemble des enjeux sociétaux fondamentaux. Votre déclaration de politique générale et votre plan stratégique transversal ne sont-ils finalement qu'un catalogue de bonnes

intentions qui ressemblent plus à un programme électoral que l'on sait exister uniquement dans le but d'attirer les voix des électeurs sensibilisés à ces thématiques.

Le Mouvement Citoyen de Sprimont, pour ce qui le concerne, constate le changement d'attitude du Collège communal suivant que le promoteur est une grosse société commerciale où un citoyen lambda.

Sachant que la problématique énergétique ne fait qu'empirer de jour en jour et que la situation aujourd'hui n'est déjà plus celle de 2019 époque à laquelle le permis a été refusé, sachant que selon les dires de Madame l'Echevine de l'Urbanisme lors de son intervention au dernier Conseil communal, l'avis des experts en matière d'urbanisme est prépondérant pour la délivrance des permis, sachant que dans le cas d'espèce, toutes les autorités compétentes ont donné un avis favorable, sachant que la commission de recours a estimé que – je cite : « vu la présence depuis plus de dix ans d'une structure similaire sans PV d'infraction », j'ajouterai sans plainte des riverains, « les remarques quant aux nuisances » que vous avez cru bon de faire figurer dans les attendus de votre décision bien qu'elles aient été produites hors délai par les plaignants, ne sont pas fondées, une régularisation de la situation ne pourrait-elle s'opérer rapidement et à moindre frais pour notre citoyen, acteur du changement et promoteur d'actions concrètes que chacun peut poser pour réduire son empreinte écologique ? Enfin, sachant que vous avez encouragé par tout moyen l'implantation d'un parc éolien qui rapportera à quelques entreprises mais certainement pas aux citoyens et présentant lui, un impact environnemental conséquent qui s'étendra sur plusieurs kilomètres. Devenons considérer une fois encore que la morale de Jean de la Fontaine « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cours vous rendront blanc ou noir » est toujours d'actualité ? ».

**Le Collège** : s'étonne des remarques relatives au parc éolien dont le projet date d'il y a plus de 20 ans auquel a participé un mandataire à présent membre du MCS. Il y a des recours au conseil d'Etat qui bloquent le tout complètement. Il a même été dit dans la presse que la Région wallonne allait demander au juge d'aller plus vite. Un permis de bâtir a été délivré, mais en suspens en raison des recours successifs.

Cinq éoliennes sont prévues mais seules deux sont prévues pour les entreprises du zoning de Damré. Le discours de M. Beaufays n'est pas objectif et ne reprend pas ce qu'il y a dans le dossier. Au niveau des énergies durables, le Collège a soutenu l'installation de la centrale hydraulique sur l'Ourthe à Chanxhe, a soutenu le projet des éoliennes et également un projet de biométanisation avec un partenariat privé qui malheureusement a échoué.

Au niveau des éoliennes le Collège continue à faire pression et confirme son souhait de créer une coopérative pour gérer le parc éolien, ce dont il a déjà été parlé. C'est toujours l'objectif à atteindre avant la fin de la législature.

Le Collège peut évidemment concéder que la lenteur de ce dossier est pénible mais également le nombre de mails des contestataires. Si tout cela avait été édité, il faudrait un entrepôt pour tout archiver.

**MCS** : ce qui est constaté c'est qu'il y a deux poids deux mesures. Les citoyens ont le droit de réagir, d'introduire des recours comme on ne demande par leur avis et qu'on ne leur dit pas tout.

**MCS** invite le Collège à lire un article paru dans la Libre concernant des éoliennes soi-disant citoyennes avant de négocier un quelconque accord. **MCS** réitère sa question relative à l'initiative privée et dont le permis a été refusé : le citoyen concerné, dans la

mesure où la conjoncture a changé depuis 2019, peut-il espérer avoir une régularisation, une modification de l'avis du Collège ?

**Le Collège** : le Collège ne sait pas s'il a envie de répondre, car comme toujours, il n'apprécie pas être attaqué de cette manière. Le Mouvement Citoyen peut poser ses questions, ce qui a par ailleurs déjà été fait auprès du service urbanisme qui a déjà répondu. Mme Ummels précise qu'elle ressent comme une insulte le fait de dire que le Collège ne fait pas attention aux citoyens, qu'il fait deux poids deux mesures. Le Collège ne travaille pas ainsi. Si le MCS avait la possibilité d'assister au Collège, il constaterait que ce n'est pas ainsi que le Collège travaille. Les dossiers sont analysés en collaboration avec le service urbanisme et non politisés comme cela est présenté.

Tous les avis sont réalisés par des experts, des professionnels qui travaillent dans les services urbanisme et environnement.

Il ne faut pas croire, tel que cela est interprété des propos du MCS, que le Collège octroie un permis aux « gros bonnets » et non aux « petits citoyens ». Ce n'est pas ainsi que les permis sont analysés.

Le Collège ne souhaite pas aller plus loin dans l'explication dans la mesure où ce qui veut être fait paraître en séance n'est pas la réalité.

**MCS** : il est dommage de ne pas pouvoir débattre devant un public.

**Le Collège** : veut bien débattre si on ne le présente pas comme malhonnête.

**MCS** explique qu'il n'a pas dit que le Collège était malhonnête.

**Le Collège** : répond que c'est ce qui est interprété de la phrase : « des permis sont octroyés aux « gros bonnets » et non aux « petits citoyens ».

**MCS** : répond qu'il ne fait que constater.

**Le Collège** : en l'espèce, vous ne savez pas comment cela se passe. Vous ne savez pas qu'il manque des informations dans ce dossier, qu'il y a des incidences qui peuvent être provoquées par une éolienne, que le Collège prône le collectif en ce qui concerne ce type d'installation pour ne pas avoir des éoliennes dans le fond de tous les jardins.

**MCS** : quelle est alors la place du petit éolien à Sprimont ?

**Le Collège** : chaque dossier devra être analysé avec ses caractéristiques particulières, comme tout dossier d'urbanisme.

**Liste du Bourgmestre** : le dossier du parc éolien, qui date de vingt ans et qui est bloqué, ne peut être comparé à une initiative prise à l'heure actuelle par un citoyen. Un nouveau débat doit plus que probablement avoir lieu. Le Collège doit travailler sur un cadre à donner, par rapport au schéma de structure, à un plan d'urbanisme. Sommes-nous prêts à voir des éoliennes « pousser » comme les panneaux photovoltaïques ? La question est importante. Ce débat doit aller au-delà des communes.

**MCS** : l'éolienne existait depuis plus de 12 ans et ne posait pas de problème. C'est parce que le citoyen a voulu faire les choses dans les règles suite à une modification qu'il voulait apporter qu'il a introduit une demande de permis et qu'il a reçu un refus du Collège.

**Le Collège** : le dossier a été analysé comme toute infraction urbanistique, que cela ait posé un souci ou non pour les citoyens pendant 13 ans.

Lorsqu'une demande de permis est introduite, ce n'est pas parce que l'objet de la demande existait depuis un certain temps sans permis que cela devient conforme. Le Collège doit analyser la demande et il en va de sa responsabilité d'octroyer le permis ou non. Il n'y a pas qu'une question de nuisance pour les voisins.

En conclusion : ce dossier a été étudié, il y a des raisons pour que l'éolienne ne soit pas autorisée. Le recours introduit par le citoyen a par ailleurs confirmé la décision du Collège.

**MCS** : concernant le budget participatif, où en sont les dossiers sélectionnés ?

**Le Collège** : la Maison des Jeunes de Banneux a terminé.

Pas de nouvelle actuellement concernant la monnaie citoyenne.

Au niveau de Lincé, c'est en cours, il faut juridiquement définir le statut du bâtiment concerné.

Pour rappel, au niveau de l'équipe du Plan de Cohésion Sociale (PCS) il y a eu un départ.

**MCS** : qu'en est-il de l'évaluation du travail de la société UPcity qui a accompagné la mise en place du budget participatif ?

**Le Collège** : cela a été mis en place par l'ancien responsable du PCS. Elle sera produite par la suite.

Il peut toutefois déjà être dit qu'il a été donné satisfaction à 70%.

La plateforme informatique a été arrêtée.

Il n'y aura pas de budget participatif cette année suite au contexte financier que tout le monde connaît.

**MCS** : il a quelque mois, le MCS avait introduit une demande pour que les projets de délibérations et les documents, ne relevant pas du huis clos, relatifs au conseil communal soient publiés et à disposition des citoyens avant les séances. Où en est-on ?

**Le Collège** : une formation du personnel est prévue. Pour septembre-octobre, les services devraient être prêts.

**MCS** : cela a été approuvé au niveau du Gouvernement wallon pour ce qui concerne les projets de décisions. La demande du MCS reste plus large et souhaite également la publication des documents ne relevant pas du huis-clos.

**Le Collège** : cela sera analysé en fonction de la légalité.

**MCS** : qu'en est-il des soucis rencontrés avec la plateforme Accessible ?

**Le Collège** : les paiements des parents ont été stoppés via cette plateforme. L'argent déposé n'est pas bloqué au niveau de la plateforme, chaque parent récupérera donc les sommes qui lui reviennent.

Le Collège avait postulé pour une solution proposée par la Fédération Wallonie Bruxelles qui s'appelle CREOS. Elle ne sera toutefois opérationnelle qu'à l'automne 2022.

Une nouvelle solution, via IMIO, a déjà été choisie. Par confort pour les parents, il est en effet souhaité de mettre en place une nouvelle solution dès la rentrée scolaire.

**CDH+** : est-il vrai, qu'à partir du 1er juillet, il faudra un passeport délivré par l'administration communale pour pouvoir acheter un animal, même un poisson rouge ?

**Le Collège** : la circulaire n'a pas encore été réceptionnée mais tout semble l'indiquer.

**MCS** : où les gens du voyage seront-ils accueillis cette année ?

**Le Collège** : ils arriveront le 26 juin et resteront jusqu'au week-end suivant. L'avenue Paola n'est plus fermée. Ils seront accueillis sur le grand terrain en face du centre d'accueil de la Croix-Rouge, le parking attenant est également fermé.

**CDH+** : commence se passe le CEB